

INTRODUCTION

Depuis 1957, les pays de l'Europe de l'Ouest cheminent vers la constitution d'un marché commun. L'élément initiateur était de se donner une base économique comparable à celle des États-Unis. Le Traité de Rome prévoyait la constitution d'une entité économique-politique où il y aurait libre circulation des personnes, des marchandises et des capitaux. De six pays initiateurs, la Communauté européenne est passée graduellement à douze pays. Ce sont la France, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne (RFA), l'Italie, le Royaume-Uni, l'Irlande, le Danemark, la Grèce, l'Espagne et le Portugal. L'Autriche a demandé son admission et plusieurs autres pays envisagent de faire de même. Ces 12 pays, très différents les uns des autres, constituent un marché potentiel de 325 millions de consommateurs. Toutefois, il est toujours resté de nombreuses barrières non tarifaires qui limitent la circulation des biens au sein de la Communauté et confinent la plupart des entreprises européennes à leur marché national. En 1985, les États membres de la CE ont décidé de se donner un échéancier afin de compléter la démarche d'unification en 1992.

Après 1992, les citoyens de chacun des États membres auront la latitude de se déplacer sans entrave et de travailler dans la Communauté. La plupart des contrôles aux frontières sur les mouvements de biens et services au sein de la CE auront été éliminés, de même que les

restrictions sur les mouvements de capitaux entre les États membres. L'accès aux marchés publics sera ouvert aux entreprises des 12 pays.

Ces changements auront des conséquences de grande envergure. Par exemple, un citoyen français pourra s'établir et travailler en RFA, en Italie ou dans tout autre État membre, sans restriction. Les produits Fiat ou Renault seront vendus aux mêmes conditions dans chacun des 12 États membres et il en sera de même des yogourts Yoplait, du fromage Gouda ou de tout autre bien produit dans un pays de la CE. Il n'y aura aucune restriction empêchant un Allemand d'ouvrir un compte bancaire ou de monter une entreprise où que ce soit dans la Communauté. Qui plus est, une entreprise comme Siemens pourra soumissionner pour des marchés publics au Royaume-Uni, en France ou dans l'un ou l'autre des États membres.

L'objectif économique est évidemment d'offrir aux entreprises la possibilité de profiter au maximum des économies d'échelle, c'est-à-dire d'atteindre des niveaux d'efficacité comparables à ceux des grandes entreprises multinationales, principalement américaines. Malgré la PAC et la disparition durant les années 60 des tarifs douaniers, la présence de barrières non tarifaires et de contrôles aux frontières limitaient la circulation des produits. Europe 1992 a pour but de lever ces différentes barrières. Le présent rapport analyse son impact sur le secteur canadien de l'agro-alimentaire.